

Compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2021

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Martial LOISY, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Jean-Luc FROMONT, Hervé COLAS, Anne-Lise PUGLIESE, Aurélie BETTEMBOURG, Joëlle TABOULOT.

Excusés : Nicolas RAYBAUD (pouvoir donné à Aurélie BETTEMBOURG), Sylvie TRIPLET (pouvoir donné à Joëlle TABOULOT)

Secrétaire : Cyrille DUPUIT

Secrétaire adjoint : Hervé COLAS

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions juridiques régissant l'actuel couvre-feu découlent du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, dont l'article 4 autorise les sorties pendant les couvre-feux à la fois pour les « déplacements professionnels » que pour répondre à une « convocation administrative ». Cette dérogation est donc évidemment valable pour les élus locaux, mais également pour les personnes non élues dont le rôle est essentiel au bon déroulement de la séance (les personnels administratifs communaux). S'agissant de la publicité des séances, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les journalistes de la presse locale ont été conviés. Ces derniers pourront ainsi justifier leur déplacement car il s'agit d'une obligation professionnelle, tandis que le principe de publicité des débats sera bel et bien respecté.

Monsieur le Maire rappelle que ces derniers-jours, la commune a perdu deux personnalités importantes de la commune : Monsieur Emile RIGOLLET, Maire honoraire et Madame Aimée PERROUD, ancienne 1ère adjointe au Maire et très investie dans le secteur associatif local durant de nombreuses années. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Monsieur le Maire procède à la lecture des noms des conseillers absents et indique les pouvoirs donnés. Deux pouvoirs sont donnés : à Aurélie BETTEMBOURG pour représenter Nicolas RAYBAUD et à Joëlle TABOULOT pour représenter Sylvie TRIPLET en leurs absences.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte à 20h30.

1/ Compte rendu du Conseil Municipal du 15/01/2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du 15/01/2021 a été adressé par mail à l'ensemble des élus du conseil municipal dernièrement et qu'en l'absence de remarque particulière faite au secrétariat de mairie, le compte rendu soit adopté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Remboursement de frais avancés au nom de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de Monsieur Emile RIGOLLET, Maire honoraire, survenu le 10 février 2021, la commune a souhaité publier un avis de décès sur le journal le Progrès. Or, la publication en ligne de l'avis de décès nécessite un paiement préalable par carte bancaire directement sur le site. Aussi, afin de procéder à la publication de cet avis, Monsieur le Maire s'est chargé avec sa carte bancaire personnelle d'avancer les frais pour un montant de 193,00 €. Ainsi, la demande est faite au conseil municipal de se prononcer sur le remboursement des frais engagés personnellement par Monsieur le Maire pour le compte de la commune. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. La question se pose sur la nécessité de posséder une carte bancaire pour la commune.

3/ Création d'une commission extra-communale

Monsieur le Maire rappelle qu'en dehors des commissions municipales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures. La création de ces Commissions Extra-municipales résulte de la loi du 6 février 1992. L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs Commissions Extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal, notamment des administrés ou des représentants des associations locales. Ce sont aux personnes intéressées de se faire connaître.

Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail a été constitué pour travailler sur le projet de mise en place d'un Pédibus sur la commune. Le but de ce groupe de travail était de réfléchir sur comment mettre en place un service d'accompagnement des enfants à l'école afin de limiter le nombre de voitures. Ainsi, il ressort qu'une dizaine voire une

quinzaine d'enfants seraient intéressés entre le lotissement de Malet et l'école le jeudi matin avec deux arrêts intermédiaires. 10 bénévoles ont répondu présents, un règlement intérieur a été établi et une charte sera signée dès qu'une rencontre avec les parents pourra être réalisée.

Parallèlement à ce groupe de travail, plusieurs binômes ont été également constitués afin de réfléchir aux thématiques suivantes : Les jardins partagés, les modes doux et la vidéo-protection. Monsieur le Maire propose ainsi de créer une commission extra-communale amenée à travailler sur ces domaines et constituée de tous ces bénévoles. Cette commission se nommerait « Mon Village Bouge à Confrançon » et serait composée de :

Jean-Paul BUELLET , <i>Président - Vidéoprotection</i>	Géraldine RIGAUDIER - <i>Pédibus</i>
Claudine PONTHUS - <i>Pédibus</i>	Patrick FLORIN - <i>Pédibus</i>
Ghislain BOUVIER - <i>Pédibus</i>	Angélique MALLET - <i>Pédibus</i>
Catherine PITRE – <i>jardins partagés</i>	Christophe CHARTIER – <i>jardins partagés</i>
Benjamin ANDRE – <i>Modes doux</i>	Martial LOISY – <i>Modes doux</i>
Régine BUET - <i>Vidéoprotection</i>	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4/ Programme Voirie 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la voirie communale ayant été transférée à la CA3B, aussi il convient comme chaque année de délibérer sur le programme de l'année en cours. La commission voirie-cadre de vie s'étant réunie dernièrement pour étudier ce programme, une présentation des travaux prévisibles pour l'année est faite au conseil municipal. Martial Loisy indique que la dotation communautaire s'élève à 59 131,00 € pour 2021 avec un reliquat de 1 098,00€ (travaux 2020), le chiffrage total s'élève quant à lui à 61 614,00 € qui peut être résumé ainsi :

Secteur	Montant TTC
Chantier n°1 – Route du Château d'Eau (pont autoroute)	8 515,00 €
Chantier n°2 – Route du Château d'Eau	3 391,00 €
Chantier n°3 – Route de Montburon	
- Zone 1 : purge	5 150,00 €
- Zone 1 : buse	1 981,00 €
- Zone 1 : scarification	7 876,00 €
- Zone 2 : purge	5 646,00 €
Chantier n°4 – Route de Loriol	
- Tête aqueduc	2 326,00 €
Chantier n°5 – Route de Cornaton	15 929,00 €
Chantier n°6 – <i>Impasse du Champ du Loup</i> *	5 300,00 €
Entretien récurrent – ensemble de la commune –	
- Réparations partielles (PATA)	4 000,00 €
- Signalisation horizontale et verticale	1 000,00 €
- Enrobé à froid	500,00 €

Le montant des travaux prévisibles étant supérieur à la dotation 2021, des pistes de réductions de dépenses seront recherchées notamment afin de réduire les travaux de busage de l'impasse du Champ du Loup en ne procédant qu'à la pose unique du busage à la condition que les riverains prennent en charge la fourniture des buses. La scarification de la route de Montburon sera reportée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5/ Compte rendu de la commission Bâtiments du 22/01/2021

Monsieur le Maire rappelle que la commission patrimoine s'est réunie le 22 janvier dernier pour étudier plusieurs pistes de réflexion autour des bâtiments abritant la Mairie, les services techniques et les espaces dédiés aux associations.

Sylvaine MARTIN indique que 3 thèmes de réflexion ont été étudiés :

- En Mairie : disposer d'une salle de conseil/mariage plus grande, d'un bureau supplémentaire au rez-de-chaussée pour le directeur des services, pouvoir aménager un espace pour une borne informatique publique et aménager les sanitaires avec accessibilité
- Services techniques : comment regrouper les locaux techniques et leurs différents lieux de stockage
- Les associations : comment réorganiser/rationaliser le stockage du matériel associatif

Les idées qui ressortent ont été :

- En Mairie : créer un ou des bureaux à l'étage (accessibilité ?), rénover l'appartement à l'étage, casser le mur entre la mairie et le garage, regroupement des sanitaires intérieurs et extérieurs, utiliser les surfaces de la bibliothèque en la transférant dans l'ancien local des pompiers : la bibliothèque serait donc utilisée pour une nouvelle salle de conseil et des mariages, tandis que la salle de conseil actuelle serait partagée entre un bureau et un espace multiservices publics. Le bureau actuel du Maire serait partagé entre un bureau pour le directeur des services et un local pour les agents techniques. Hervé COLAS attire l'attention sur le fait que le local pompiers pourrait également constituer une réserve dans le cas d'un besoin d'extension de l'école à un moment où les effectifs sur la commune n'ont jamais été aussi nombreux, tendance qui devrait se maintenir voir s'amplifier avec les différents projets immobiliers sur les communes de Confrançon et Curtafond. Il indique également que la rénovation de l'appartement de l'étage serait onéreuse et qu'il faudrait prévoir un accès extérieur à la Mairie et propose qu'il serait plus judicieux de prévoir l'aménagement d'un bureau pour les adjoints, une extension des archives et une petite salle pour l'urbanisme/réunions ne nécessitant pas d'accessibilité.
- Services techniques : créer un nouveau local derrière la Mairie sur l'emprise actuelle du préau et de la serre ce qui permettrait de dégager de l'espace pour la garderie, de déplacer la serre sur l'emprise future des jardins partagés.
- Stockage associatif : il est difficile de se projeter sans connaître précisément le volume concerné, les anciens vestiaires du basket pourraient être partagés entre deux associations, les salles de réunion au-dessus de l'annexe pourraient être proposées à des associations, quid de l'ancien fournil : associations ou agrandissement de la cantine ?

Les idées fortes qui ressortent consistent donc à transférer la bibliothèque dans l'ancien local pompiers dont les surfaces sont similaires mais il faudra chiffrer ce projet. Toutefois, il serait opportun en amont d'un tel projet de s'assurer des possibilités d'extension de l'école si besoin en vérifiant la surface foncière non occupée actuellement. S'agissant de la création d'un nouveau local technique, le foncier est maîtrisé, cela permet d'anticiper un besoin d'extension de la garderie et le coût du projet serait à estimer.

Monsieur le Maire conclut en remerciant la commission pour ce travail de réflexion, précise que les idées qui émergent sont intéressantes à plusieurs niveaux et qu'il serait intéressant de chiffrer ces opérations afin d'avoir une idée de leur coût financier. Ces projets, notamment la construction d'un nouveau local technique, se prévoient sur le long terme afin de donner des perspectives à la commune et de prévoir un plan pluriannuel d'investissement qui devrait s'étaler au-delà du mandat actuel.

6/ Dossier Accessibilité de la Préfecture pour deux sites communaux

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déposé plusieurs dossiers d'accessibilité dans le cadre de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour ses ERP (Etablissement recevant du Public) à la Préfecture. La commune est donc en règle pour la plupart de ses ERP à l'exception des vestiaires du terrain de football et des sanitaires publics du centre village pour lesquels la Préfecture a signifié à la commune qu'il était nécessaire de les rendre accessibles afin de continuer à les utiliser. Le conseil municipal doit donc se prononcer sur ces deux dossiers afin d'apporter une réponse à la Préfecture.

- S'agissant des vestiaires du stade : Monsieur le Maire rappelle qu'ils sont utilisés uniquement pour les entraînements (club Confrançon – BTF). Il n'y a donc pas de public sur le site hormis les licenciés. Il propose donc de faire comme avec le Club de Tennis pour arrêter une utilisation exclusive et privée. Cela permettra d'attendre la construction d'un nouveau terrain de foot sur Curtafond et permettra de ne pas investir dans des travaux coûteux d'accessibilité qui ne seraient plus utiles dans un proche avenir.

- S'agissant des sanitaires Bourg : Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà dotée en sanitaires accessibles (sanisette Logis Neuf). Afin de ne pas engager des travaux coûteux, une solution consisterait à mettre à disposition du public les WC de l'Annexe qui eux sont accessibles. Toutefois, il existe un risque de dégradation qui ne peut pas être nié, cependant à défaut il faudrait soit fermer définitivement le bloc complet soit le rendre accessible. Monsieur le Maire indique qu'il faudrait se renseigner pour la mise en place d'une serrure électrique avec horloge (comme pour les sanisettes de la plateforme). Il faudra aussi modifier le règlement de location de l'Annexe car les WC ne seront donc plus privés.

Après avoir débattu et échangé, le conseil municipal vote à l'unanimité pour fermer les vestiaires du stade de foot et laisser une utilisation exclusive et privée au club de foot. En ce qui concerne l'accessibilité des WC du bourg, un essai jusqu'en septembre de laisser ouverts les WC de la salle Annexe sera réalisé. Un bilan de l'état des locaux sera fait à l'issue de cette période. La situation pourra donc être revue en fonction des constatations faites. Ces deux propositions ont été adoptées à l'unanimité.

7/ Point SIVOS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SIVOS s'est réuni le 15 février courant afin d'adopter le CA (Compte administratif) et le CDG (Compte de Gestion) de l'exercice 2020, pour voter le BP (Budget Primitif) 2021 et parler des rythmes scolaires. Hervé COLAS, président du SIVOS, présente les éléments, à savoir que le CA s'établit en fonctionnement à 194 314,00€ en recettes contre 210 559,50€ en dépenses soit un déficit 2020 de 16 245,50€. Cumulé à l'excédent reporté de l'exercice antérieur, le résultat s'établit dont à un excédent de 20 567,21€. En investissement, les recettes s'établissent à 884,00€ contre 1 391,38€ en dépenses soit un déficit 2020 de 507,38€. Le résultat global de clôture pour 2020 présente donc un déficit de 16 752,88€ mais le corrigé du résultat antérieur le CA présente un excédent de 6 136,73€. Ce montant sera affecté au BP 2021 à hauteur de 4 321,71€ en fonctionnement et 1 815,02€ en investissement.

S'agissant du BP 2021, la section fonctionnement est équilibrée à hauteur de 219 856,71€ en hausse pour 233 élèves (soit + 22 élèves par rapport à 2020). Les communes de Confrançon et Curtafond participeront chacune à hauteur de 915€ par élèves soit 151 890€ pour Confrançon (+ 10 210€) et 57 645€ pour Curtafond (+ 5 205 €). Cette hausse s'explique principalement par la participation à la classe découverte (5 000€), à une provision « COVID » (3 500€) et à la prise en charge à 100% (contre 50% en 2020) des frais liés au coût d'utilisation des bâtiments pour la garderie/centre de loisirs (8 000€).

Un crédit scolaire de 50€ par élève est maintenu soit 6 500€ pour l'école de Confrançon et 5 150€ pour Curtafond. Les crédits de direction s'élèvent à 175€ pour Confrançon et 125€ pour Curtafond, l'assurance MAE pour le contrat d'établissement reste prise en charge par le SIVOS. Hervé COLAS rappelle que le coût des photocopies n'est pas comptabilisé dans les crédits scolaires.

En investissement, la section s'équilibre à 16 172,42€. Ces crédits seront principalement utilisés dans le cadre d'une opération « numérique » de 12 500€ mais subventionnée par l'Etat à 70%, à l'entretien des locaux (achat d'un aspirateur, de 4 nettoyeurs vapeur afin de diminuer la consommation de produits d'entretien) et de l'acquisition de mobilier scolaire. Le SIVOS a décidé de geler les crédits d'équipement des écoles à hauteur de 100€ par classe en insistant sur un choix de porter l'effort sur l'opération « informatique ».

Une subvention de 1 000€ est attribuée au Restaurant scolaire. S'agissant de la garderie, il est décidé de ne pas voter de subvention compte tenu de la mise à disposition importante de personnels et que la situation financière de l'association est bonne. Un point sera fait en cours d'année afin de s'assurer de la pérennité de cette situation. Une réserve de 4 500€ (1 000€ pour la cantine et une réserve de 3 500€ pour la garderie) est votée en cas de besoin éventuel dans le cadre de la crise sanitaire pouvant impacter ces deux associations comme ce fut le cas en 2020.

Enfin, s'agissant des rythmes scolaires et afin de donner suite à la demande de Madame l'Inspectrice d'Académie, le SIVOS a dû délibérer, car compétent en la matière. Ainsi, les horaires de l'école de Confrançon sont maintenus avec toujours deux horaires distincts entre les classes de maternelle et élémentaire afin de faciliter l'organisation de la restauration. A Curtafond, les horaires sont légèrement modifiés afin de prendre en compte la problématique de la restauration et aussi de la sortie « unique » entre les deux classes de l'étage et d'une classe du bas. Cette modification d'horaires devra être validée par le prochain conseil d'école, à défaut il n'y aura aucun changement.

Monsieur le Maire remercie Hervé COLAS pour cette présentation et se réjouit de la situation très positive du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

8/ Mise à disposition d'un local pour la Société de Chasse de la commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune apporte son soutien aux associations communales dès que cela est possible notamment en mettant à leur disposition des locaux leur permettant de se réunir. Aussi, dans ce cadre, le Président de la Chasse a soumis une demande à la commune afin d'utiliser les anciens vestiaires du basket pour que son association puisse se réunir correctement. Monsieur le Maire précise que ces bâtiments préfabriqués ne sont plus nécessaires à la CA3B, aussi il propose d'accéder à la demande de la Chasse. Une convention de mise à disposition du local sera signée afin de définir les conditions d'utilisation de ce local. Il précise également que ce bâtiment pourra être partagé avec une autre association prochainement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9/ Rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la CA3B au cours des exercices 2012 à 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire le 18 janvier dernier du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse au cours des exercices 2012 à 2018. Ainsi, lors de sa séance du 19 juin

2020, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la communauté d'agglomération pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation de ce rapport ayant eu lieu le 14 décembre 2020, en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ces observations définitives doivent être présentées au plus proche conseil municipal des communes membres et donner lieu à un débat.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que le rapport a été adressé par mail 7 jours avant la séance à tous les conseillers municipaux, liste les principales conclusions dressées par la CRC :

En matière de conséquence sur la fusion des précédentes intercommunalités :

- la CA3B a su faire face aux exigences posées par la loi en agrégeant les compétences de 7 intercommunalités et en intégrant de nouvelles (GEMAPI, eau-assainissement).

- La CA3B a fait le choix de pérenniser les relations financières existantes (attributions de compensation, reprise des dotations de solidarité), d'assumer financièrement certains avantages financiers (service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, FPIC)

- La longueur de l'harmonisation fiscale rend difficile, à court terme, l'émergence d'une stratégie fiscale intégrée par la nouvelle communauté

- La mutualisation des services entre la communauté d'agglomération et ses communes membres est faible et le déploiement qu'avait commencé l'ancienne communauté d'agglomération en la matière est désormais à l'arrêt.

- Le nouveau périmètre et la nouvelle surface financière de la communauté d'agglomération doivent l'inciter à mettre en place des processus de contrôle interne dans ses services, aujourd'hui absents.

En matière de situation financière :

- L'ancienne communauté d'agglomération disposait d'une situation financière relativement saine jusqu'à la fin de l'année 2016 qui lui a permis d'assumer un niveau soutenu d'investissements (66M€ entre 2012 et 2016). La progression des charges de gestion (+3,3M€) a toutefois progressé plus rapidement que les produits de gestion (+730k€), dégradant l'épargne brute de la collectivité.

- L'augmentation des charges de gestion n'est expliquée que très partiellement par les transferts de compétence et la création des services communs.

- La CA3B a hérité d'une situation financière globalement saine des différentes communautés. L'encours de la dette était de 41,7M€ en 2018 sur le budget principal, avec une capacité de désendettement de 3,4 ans.

- L'évolution des charges de gestion en 2018, notamment les charges à caractère général et les charges de personnel, en dehors des transferts de compétence, justifie une certaine vigilance.

La chambre précise que le contrôle a été effectué avant la crise sanitaire liée à la COVID19, ainsi aucune conséquence possible de cette crise n'a été analysée sur le plan financier et budgétaire.

Concernant le Parc des Expositions (AINTEREXPO) :

- BBA a fait le choix de construire la salle Ekinox (26,3M€) par un marché public de conception-réalisation, la complexité de l'opération résultant de la modularité « sport et concerts » de l'ouvrage.

- Les performances acoustiques et fonctionnelles de la salle Ekinox ont été globalement atteintes lors de la mise en service de l'équipement en début 2014.

- La collectivité, conseillée par des assistants à maîtrise d'ouvrage pour un montant non négligeable de 641k€, n'a limité que partiellement la réalisation des risques techniques et financiers qu'elle souhaitait exclure en recourant à un mode de réalisation dérogatoire.

- Les engagements contractuels relatifs à l'opération ont sensiblement évolué, des délais de réalisation (+5 mois) et des coûts (+12%) supplémentaires en ont découlé. Enfin des difficultés de mise en conformité de l'ouvrage avec les normes de systèmes de sécurité incendie ont perduré.

- L'équilibre économique très précaire du contrat DSP (Délégation de Services publics) ne semble pas susceptible d'intéresser les concurrents de la SOGEPEA (société de gestion du Parc) dans ce secteur d'activités. La moindre rentabilité de l'activité déléguée mais aussi à cause des contraintes imposées par l'activité et l'occupation du club de Basket semblent être l'explication.

- La chambre recommande à la CA3B de conduire une réflexion sur le modèle économique et le mode de gestion futur d'Ainterexpo avant l'échéance du contrat de délégation de service public, ce que le contexte incertain créé par la crise sanitaire de la Covid-19 rend d'autant plus nécessaire.

Après échanges, le conseil municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes du 19 juin 2020 relatif à la gestion de la CA3B au cours des exercices 2012 à 2018 et l'adopte à l'unanimité.

10/ Questions et communications diverses

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 26/03/2021.
- Hervé COLAS réunira la commission Finances le 18/03/2020 à 20h30.
- Monsieur le Maire indique que l'épicerie ambulante présente le samedi matin sur le parking de la Mairie fonctionne plutôt bien. Il invite l'ensemble des conseillers municipaux à refaire passer l'information dans leur entourage en rappelant qu'il s'agit de produits locaux et en circuits courts.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'audience en appel dans le dossier opposant la commune à CNG Immo (Casino) se tiendra le 11/03/2021. Les conclusions de l'audience sont attendues dans les 48 heures suivantes.

Départ de Catherine PITRE à 23h10.

- Monsieur le Maire indique de l'ouverture prochaine du bar-restaurant du Logis Neuf qui vient d'être repris par une habitante de Confrançon en la personne de Cathy SOCOJA. Une ouverture est espérée pour fin avril/début mai pour le tabac et pour le reste en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Avant cette ouverture des travaux seront à réaliser et des formations devront être passées.
- Monsieur le Maire indique qu'une demande orale lui a été faite pour louer la Licence IV de la commune de manière pérenne. Une délibération sera à prendre à un prochain conseil municipal pour prévoir un contrat de location ainsi qu'un loyer si la commune accepte cette demande. La demande officielle à la commune devrait parvenir prochainement. Le conseil municipal se positionne favorable sur le principe d'une location.
- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CA3B a souhaité la mise en place de groupe de travail œuvrant dans les domaines suivants : développement économique, tourisme, agriculture / Développement Durable / Aménagement du territoire / Solidarité, sport et culture / Voirie, Assainissement. Monsieur le Maire a donc invité tous les conseillers à constituer ces groupes de travail qui sont importants car concernant la commune. Après un tour de table où plusieurs conseillers se sont inscrits, Monsieur le Maire propose d'adresser le tableau par mail à chaque conseiller afin qu'ils fassent un retour au secrétariat de Mairie.
- Christophe CHARTIER indique que le comité de fleurissement prévoit dans ses statuts l'organisation de la fête patronale. Aussi, le comité de fleurissement voudrait revoir l'ensemble de ses statuts en les modifiant de façon à prévoir plus largement l'animation et les loisirs sur la commune. Monsieur le Maire refait part de sa volonté qu'un comité des fêtes se constitue de nouveau ainsi il pourrait être compliqué que deux associations œuvrent sur la même thématique si tel était le cas. Monsieur le Maire invite donc le Comité de fleurissement à en parler avant de déposer officiellement les nouveaux statuts.
- Christophe CHARTIER fait part au conseil municipal des dégâts constatés sur les massifs près du poids public qui ont été réalisés dernièrement. Une barrière a été arrachée et les massifs détériorés. Christophe CHARTIER s'émeut que le travail des bénévoles du fleurissement ne soit pas respecté et indique que ce constat est intolérable. Monsieur le Maire partage ce sentiment et déplore ces faits cependant il précise qu'il ne s'agit là que d'un exemple malheureusement car d'une manière générale, force est de constater que de plus en plus d'actes d'incivilités sont perpétrés sur la commune. Le projet de vidéo-protection à l'étude se justifie de plus en plus et pourrait être un moyen de lutter contre ces détériorations.
- Anne-Lise PUGLIESE demande au conseil s'il serait possible qu'Alexis PUGLIESE puisse venir présenter au conseil municipal son projet d'agrandissement de son élevage porcin. Monsieur le Maire indique qu'actuellement les consignes sanitaires contraignantes ne précisent pas s'il est possible de réaliser une telle présentation en séance. Aussi, il indique que des renseignements seront pris auprès de la Préfecture afin de savoir si le public peut être reçu pendant les séances du conseil municipal qui se déroulent durant la période du couvre-feu.

- Cyrille DUPUIT indique qu'il a récemment repris les publications relatives au projet de parc éolien sur la commune qui sont en ligne sur le site internet communal. Il précise que la société porteuse du projet (SOLVEO) peut aider les riverains des éoliennes à réaliser des plantations de haies notamment qui pourraient venir masquer la vue des aérogénérateurs. Il indique également avoir contacté Pauline LUGAGNE, ingénieur en charge du projet, qui lui a proposé de le rencontrer ou d'organiser une réunion sur cette thématique si le besoin était nécessaire. Cyrille DUPUIT a indiqué qu'il était intéressé par la démarche et qu'il pourrait apporter des précisions ultérieurement en fonction des éléments qui lui seront communiqués.
- Monsieur le Maire indique que le lycée des Sardières organise une journée « porte ouverte » le samedi 13/03 de 08h30 à 13h00 consacrée aux formations que propose l'établissement.
- Monsieur le Maire fait part d'une nouvelle ouverture de commerce sur la commune ; un traiteur réunionnais, cuisine à emporter, route de Mézériat.
- Cyrille DUPUIT revient sur la décision que le conseil municipal avait prise concernant la fermeture des salles en location due à la pandémie de la Covid-19. Cette décision est reconduite.
- Jean-Luc FROMONT interroge les membres du conseil concernant la journée « nettoyons la nature » programmée le 27 mars. En effet, à cause de la pandémie, cette journée ne pourra pas se faire. Elle sera reprogrammée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
Jean Paul BUELLET		Sylvie TRIPLET	Excusée, pouvoir à J. TABOULOT 
Sylvaine MARTIN		Cyrille DUPUIT	
Martial LOISY		Anne-Lise PUGLIESE	
Joëlle TABOULOT		Benjamin ANDRE	
Hervé COLAS		Nicolas RAYBAUD	Excusé, pouvoir à A. BETTEMBOURG 
Régine BUET		Aurélie BETTEMBOURG	
Catherine PITRE	Départ à 23h10 	Christophe CHARTIER	
Jean-Luc FROMONT			